



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2017-089

PUBLIÉ LE 3 MAI 2017

# Sommaire

## Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-28-002 - 01-DRAAF - arrêté modificatif portant agrément des organismes de conseil chargés de réaliser le conseil stratégique CUMA (1 page) Page 3

R76-2017-04-28-003 - 02-MNC -Antenne de Bordeaux - arrêté portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Midi-Pyrénées (1 page) Page 5

# Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-28-002

## 01-DRAAF - arrêté modificatif portant agrément des organismes de conseil chargés de réaliser le conseil stratégique CUMA

*01- arrêté modifiant l'arrêté du 27 juin 2016 portant agrément des organismes de conseil chargés de réaliser le conseil stratégique relevant du dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole pour la région Occitanie.  
- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*



## PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt Occitanie  
Service régional de l'agriculture et de l'agro-alimentaire  
N° interne : R76-2017-118

### **Arrêté modifiant l'arrêté du 27 juin 2016 portant agrément des organismes de conseil chargés de réaliser le conseil stratégique relevant du dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole pour la région Occitanie**

Le préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2016 portant agrément des organismes de conseil chargés de réaliser le conseil stratégique relevant du dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole pour la région Occitanie ;

Considérant la demande de modification d'agrément déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par la Fédération régionale des CUMA (FRCUMA) Occitanie en date du 3 avril 2017 ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt ;

#### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Au point A de l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé, est ajouté l'organisme suivant dans la liste des prestataires pouvant être mobilisé en sous-traitance par l'organisme chef de file :  
*- la chambre départementale d'agriculture de l'Ariège.*

Le reste de l'arrêté est sans changement.

**Article 2** - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **28 AVR. 2017**

Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-28-003

02-MNC -Antenne de Bordeaux - arrêté portant  
modification des membres du conseil d'administration de  
la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de

*02-MNC -Antenne de Bordeaux - arrêté portant modification des membres du conseil  
d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Midi-Pyrénées.*

*- signé par M. le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie -*

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit  
Des Organismes de Sécurité Sociale  
Antenne de Bordeaux

**Arrêté portant modification des membres du conseil  
d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et  
de la Santé au Travail de Midi-Pyrénées**

Le préfet de la région Occitanie,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité sociale et, notamment les articles L.215-2, et D.231-2 à D.231-5;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2011 modifié du préfet de région portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Midi-Pyrénées ;

Vu la demande en date du 21 février 2017 de l'Union Professionnelle artisanale :

Sur proposition du chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Midi-Pyrénées :

En tant que représentant des employeurs et sur désignation de l'Union Professionnelle Artisanale :

- Monsieur Philippe FABBRO, en qualité de titulaire, en remplacement de Monsieur Alain GADOU  
rectificatif à l'erreur d'écriture.

Ce présent arrêté remplace le précédent en date du 11 avril 2017.

Le reste sans changement.

**Art. 2.** - Le secrétaire général pour les affaires régionales, le chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

**28 AVR. 2017**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général pour les affaires régionales,



Marc CHAPPUIS